

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 19 mai 2026

Procès-verbal n°28

Président de séance : M. Philippe BARRITAU
Présents : Mme Sylvie TESSERAU et Patricia PATRAULT
MM. Frédéric TURBEAU
Excusés : M. Christian DUVERGER et Christian SAVIGNY

Le PV n° 27 du 12 mai 2026 est adopté sans modification

DATES A RETENIR

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18 et U15, Consolantes U18 et U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

ACCESSION FIN DE SAISON

Accessions en fin de saison :

- Le 1^{er} de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1^{er} de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
 - Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
 - Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2

CHALLENGE U18

CHALLENGE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ Dissay Beaumont (2)	/	GJ Avenir 86 (1)

CONSOLANTE U18

CHALLENGE CONSOLANTE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe	/	Equipe
Poitiers ASAC (1)	/	GJ Foot Sud 86 (1)

CHALLENGE U15

CHALLENGE U15

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ VVM Chauvigny (2)	/	Neuville (2)

CONSOLANTE U15

CHALLENGE CONSOLANTE U15

Finale - 23/05/2026

Equipe	/	Equipe
Poitiers ASAC (2)	/	GJ 3 Vallées 86 (1)

CHALLENGES U15 et U17/U18

Le club désigné « recevant » est responsable de la Feuille de Match Informatisée

Il doit donc se charger d'apporter la tablette et d'effectuer les démarches habituelles (récupération des données, ...).

- Toutes les équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.
- Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements. Prévoir un 2^e jeu de maillots pour les clubs recevants.

Contrôles des feuilles de licences par la Commission

Les feuilles de licences vont être transmises par mail aux clubs finalistes à charge pour ceux-ci de les renvoyer au District au plus tard le lundi 18 mai pour examen par la Commission le mardi 19 mai.

(Liste de 20 joueurs sur la feuille de licences, 16 sur la FMI mais 14 joueurs maximum peuvent participer)

RAPPEL RÉGLEMENT SPÉCIFIQUES AUX CHALLENGES

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs inscrits** sur la feuille de match sauf en finale où **16 joueurs** sont autorisés sur la feuille de match dont un gardien remplaçant mais seuls 14 joueurs peuvent participer.

Il n'est pas possible d'avoir recours à des joueurs U15 sur les Challenges U18 et Consolante U18

Participation :

Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes

Chaque équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces)équipe(s) ne joue(nt) pas

En U16/U17, U17/U18, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum 3 joueurs ayant disputé :

- **Plus de 5 matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupe) pour chaque phase dans les cas des championnats en deux phases**
- **Plus de 7 matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupe) pour les championnats sur toute la saison.**

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase.

La commission a étudié les listes élargies des clubs finalistes et il s'avère qu'elles sont conformes au règlement à l'exception de :

En Challenge U15 :

-Neuville 2 présentant 5 mutés sur la liste élargie

-Gj VVM Chauvigny 2 présentant 3 mutés hors période sur la liste élargie

Les clubs ont été informé que le règlement prévoit l'inscription de 4 mutés dont 1 hors période maximum sur la feuille de match.

En Consolante U15 :

-Poitiers ASAC présente des joueurs ayant participé en équipe supérieur et ayant pris part au dernier match, le règlement n'en autorise aucun.

Les clubs en ont été informé.

La commission fera un contrôle entre les listes transmises et l'inscription des joueurs sur la feuille de match.

Tous les cas seront tranchés par la commission organisatrice.

U15

Match n° 55406574 : UCSE/Thuré/Colombiers (1) – Ozon (2) en U15 D2 poule A du 09/05/26

Match non joué suite à la décision de l'arbitre officiel de la rencontre.

Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux

Dossier en instance

U13

Match n°55408671 : Migné Auxances (1) – Neuville (3) en D2 poule A du 25/04/26

Malgré plusieurs relances, la commission n'a reçu aucune réponse de la part du club de Migné Auxances et transmet le dossier à la Commission Litiges et Contentieux.

Dossier en instance

FORFAIT

Match n° 55406955 : GJ VVM Chauvigny (2) – Poitiers 3 Cités (1) en D2 poule B du 09/05/26

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

CHALLENGE DANSAC U13

	A	Pts	Jongleries
1	Neuville (2)	7	664
2	GJ Dissay Beaumont (2)	4	426
3	GJ Cap Haut Poitou (2)	3	303
4	Loudun (1)	1	202

	C	Pts	Jongleries
1	GJ 3 Vallées 86 (1)	7	384
2	SO Châtelleraut (2)	7	373
3	GJ VVM Chauvigny (2)	3	450
4	St Benoit Ligugé (2)	0	340

	B	Pts	Jongleries
1	Poitiers Stade (2)	9	647
2	Poitiers ASAC (2)	4	146
3	Mignaloux Beauvoir (1)	2	192
4	Valence en Poitou (1)	1	145

	D	Pts	Jongleries
1	Buxerolles (2)	9	453
2	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	4	575
3	GJ Sud Haut Poitou (1)	4	310
4	Biard (1)	0	276

Les 8 équipes qualifiées pour la finale

Samedi 23 Mai 2026

Equipes	Pts	Poule
Poitiers Stade (2)	9	B
Buxerolles (2)	9	D
Neuville (2)	7	A
GJ 3 Vallées 86 (1)	7	C
SO Châtelleraut (2)	7	C
GJ Espoir Sud Poitiers (2)	4	D
GJ Dissay Beaumont (2)	4	A
Poitiers ASAC (2)	4	B

en vert les clubs qualifiés

Veillez noter que l'article 6 des RG des Compétitions de Jeunes s'applique pour le Challenge Dansac du samedi 23 mai :

« **Article 6 : Participation aux rencontres**

1/ **Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club.**

Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas

En U13, **chaque équipe inférieure** participant à une compétition avec des équipes supérieures **peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures** (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés)

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase »

La commission a étudié les listes élargies des clubs finalistes et il s'avère qu'elles sont conformes.

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Feuilles de plateaux manquantes

Documents manquants à envoyer au plus tard le 26/05/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau U7/U9 du 28/03/2026

Secteur 5 : plateau à Migné Auxances

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **26/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

Plateau U7/U9 du 09/05/2026

Secteur 5 : plateau à Biard

La Commission demande au club **de Biard** les documents suivants à recevoir pour le **26/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- Les feuilles bilan du plateau

Secteur 5 : plateau à Poitiers CEP

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **26/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **Migné Auxances** présents au plateau

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

PLATEAUX U11 / PHASE 3

U11 - Plateaux du 25/04/2026

Poule H site 1 au SO Châtelleraut

La commission demande au club de **SO Châtelleraut** les documents suivants avant le **26/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)

La commission demande au club de **GJ VVM Chauvigny** les documents suivants avant le **26/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 09/05/2026

Poule C site 2 à Montmorillon

La commission demande au club de **Montmorillon** les documents suivants avant le **26/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule D site 2 à Senillé St Sauveur (GJ CSP)

La commission demande au club de **Châtelleraut Portugais** le document suivant avant le **26/05/26** :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

Poule I site 2 à Naintré

La commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **26/05/26** :

- La feuille de résultats du plateau

Poule J site 2 à Ozon

La commission demande au club de **Ozon** les documents suivants avant le **26/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau

- La feuille de résultats du plateau

FMI ou feuilles de match manquantes

Amende de 15€

Journée du 25/04/2026

Match n° 55408671 : Migné Auxances (1) – Neuville (3) en **U13 D2 poule A**

DIVERS

Courriel du club de Poitiers ASAC : Réponse faite par mail.

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT

La Secrétaire, Patricia PATRAULT